



Couvre-feu sur les salaires

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPPNI CCNT FMR
16 SEPTEMBRE 2020

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 22 juillet 2020
2. Fin des négociations salariales 2021
3. Rapprochement des Branches
4. Fin de recommandation pour la complémentaire santé
5. Intervention de VYV au sujet du DES (Degré Elevé de Solidarité) santé

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 22 juillet 2020

Après des demandes de modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Fin des négociations salariales 2021

Pour les employeurs le sujet est clos. Le point passe de 5,02 € à 5,05 €. Les négociations salariales débouchent sur un PV de désaccord donc une décision unilatérale de l'employeur de 0,03 € d'augmentation. Pour la CGT et la CFDT, il n'y a pas de commentaire à rajouter.

FO déplore l'échec des négociations et rappelle que les employeurs doivent tous être dans une dynamique de recherche de financement.

Les employeurs mettent en avant que les budgets des associations ne sont pas pérennisés du fait qu'ils sont tributaires des projets (appel à projets).

Remarque FO : sans une démarche plus volontaire des employeurs, les revendications salariales ne resteront que des rêves lointains. Par exemple, tant qu'il n'y aura pas d'augmentation des prises en charge des frais kilométriques dans la Branche d'Aide à Domicile, les employeurs de Familles Rurales n'augmenteront pas les frais kilométriques.

3. Rapprochement des Branches

Les employeurs font le point sur le rapprochement des Branches : il y avait de la part de Familles Rurales une volonté d'un rapprochement avec 3 Branches : Alisfa (Acteurs du Lien Social et Familial), Animation (ECLAT : convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires) et l'Aide à domicile (BAASSD : Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à Domicile).

Les démarches ont été entreprises depuis 2019, lors de 3 rencontres avec les syndicats d'employeurs de chacune des autres Branches : Elisfa (syndicat des employeurs de la Branche Alisfa), CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir, employeurs de la Branche Animation) et USB-Domicile (Union Syndicale des Employeurs de l'aide à domicile).

Elisfa ayant été peu réceptif aux vues de Familles Rurales, le syndicat employeur s'est rapproché du CNEA et de l'USB (pour ce qui concerne ses entreprises d'aide à domicile). Les employeurs veulent faire un calendrier pour l'avancée du rapprochement. Ils sont accompagnés par le cabinet d'avocats Barthélemy et proposent que leur avocate vienne présenter ses travaux à la CCPNI. La proposition est acceptée. Leur objectif est d'obtenir une représentation de Familles Rurales au sein de la future Branche.

FO : notre objectif reste le maintien de toutes les conventions collectives.

4. Fin de recommandation pour la complémentaire santé

Le régime de complémentaire santé prend fin au 31 décembre 2020.

Au niveau financier, il est rappelé que les réserves sont de 1.2 million € dont environ 300.000 € de HDS (Haut Degré de Solidarité).

FO interroge à nouveau sur la stratégie de faire un appel d'offres commun entre la santé et la prévoyance (proposé par l'actuaire). Des appels d'offres séparés permettront d'exercer une pression raisonnable sur les assureurs pour maintenir une qualité de service.

Le fait de proposer un statu quo en attendant janvier 2023 impose quand même de modifier un certain nombre d'éléments pour verrouiller le maintien de ce que nous souhaitons. Le protocole financier doit être modifié pour consolider les réserves. L'actuaire dit qu'il faut s'interroger sur le devenir du HDS qui ne doit pas garder ce nom en tant que tel : on peut l'appeler fonds de solidarité social ou fonds d'action sociale. Les obligations ne sont plus les mêmes entre un HDS et un fonds de solidarité. Au-delà des mots à modifier, l'actuaire pense que les deux points les plus importants sont les tarifs et les fonds

Le travail présenté en PowerPoint par l'actuaire correspond au travail prévisionnel du cabinet d'avocats Rigaud. Le devis pour les divers travaux et les écrits à faire avoisinent les 20 000 €.

Remarque FO : les tenants et aboutissants du statu quo n'ont pas été très clairs. FO s'interroge sur le fait que la charge de travail étant importante, pourquoi alors ne pas être parti dans le processus de la recommandation ?

5. Intervention de VYV au sujet du DES (Degré Élevé de Solidarité) santé

VYV vient présenter la mise en place de la commande faite par la CPPNI concernant une aide de 50 € aux salariés pour participer à un abonnement annuel à une activité sportive ou culturelle suite au confinement lié au COVID. La présentation, avec une démarche rigoureuse, est belle. Cependant, VYV est parti sur le principe qu'il fallait accorder 100 € sinon les salariés ne feront pas les démarches.

Pour FO, cette approche fait que la moitié des salariés n'y auraient pas droit.

Des critères d'attribution sont présentés. Il est aussi proposé d'accorder une aide plus importante si c'est une utilisation au sein du réseau...Familles Rurales.

FO reconnaît la qualité du travail qui a été fait, mais VYV ne répond pas à la commande. Par exemple, on se rend compte que des familles peuvent se retrouver avec une aide de 300 à 400 € alors que d'autres n'auront rien.

Aucune décision n'a été arrêtée : ce sujet sera de nouveau abordé et finalisé le 21 octobre 2020.

Prochaine CCPNI, le 21 octobre 2020,

Paris, le 19 octobre 2020

Pour la délégation FO : Sylvie Beck, Olivier Hallay